

TRAVAILLEURS DE LA MÉTALLURGIE

DE LA RÉGION PARISIENNE

Les Ouvriers des Usines Renault en Grève s'adressent à vous



Camarades,

DEPUIS LE MARDI 29 AVRIL NOTRE GREVE A PRIS UN CARACTERE GENERAL. Déjà, depuis plusieurs semaines, des grèves partielles réclamant un rajustement des salaires avaient éclaté dans l'usine. Car avec un salaire de 42 francs pour un O. S., face à la montée incessante du coût de la vie, aucun d'entre nous ne peut joindre les deux bouts. C'est pourquoi le vendredi 25 avril, les départements 6 et 18 se mettant en grève, un comité de grève, élu en assemblée générale à la presque unanimité, a été mandaté de mener la lutte pour 10 fr. d'augmentation de l'heure sur le taux de base; Paiement des heures de grève.

Le Comité de grève, pour mener cette lutte qui intéresse tous les travailleurs, a fait immédiatement appel à toutes les usines Renault. Et malgré l'opposition de la Direction syndicale officielle, les travailleurs, organisés ou non, et quelle que soit leur appartenance aux différentes organisations syndicales ou politiques, ont été UNANIMES pour adopter nos revendications.

Mandatés pour exposer nos revendications à la direction patronale, celle-ci, en la personne de M. Lefaucheur, a refusé de nous recevoir et a traité la délégation ouvrière avec le plus grand mépris. M. Lefaucheur bafoue le droit le plus élémentaire des ouvriers d'élire librement leurs représentants. Il veut nous imposer ceux qui dans le passé l'ont aidé dans son action anti-ouvrière et avec lesquels il espère, mais en vain, s'arranger, pour nous berner une fois de plus.

QUE REPRESENTENT LES 10 FRANCS ?

Devant notre action décidée, le patronat et la direction syndicale opposent à notre revendication des 10 francs une augmentation de la prime à la production, mais le

système des primes au rendement, tout ouvrier le sait, c'est la surexploitation de la force de travail de l'ouvrier et ne présente aucune garantie du point de vue salaire.

Jusqu'à présent, la politique patronale a toujours été de nous faire courir après les prix à l'aide de petites satisfactions partielles pour calmer notre mécontentement. Notre revendication actuelle, qui est celle du minimum vital, c'est-à-dire, pour nous limiter au chiffre de la C.G.T., de 7.000 francs par mois, 10 francs d'augmentation sur le taux de base pour 40 heures de travail doit mettre fin une fois pour toutes à cet état de choses. Car l'augmentation que nous réclamons doit être garantie par son adaptation constante aux indices des prix en fonction de ce qu'il nous faut acheter pour vivre sans mettre en danger notre santé. Nous voulons L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES.

Cette revendication, la C.G.T. elle-même l'avait mise en avant au mois de décembre (salaire minimum vital calculé selon l'indice des prix). Mais la direction de la C.G.T. l'a abandonnée, cependant que, malgré les heures supplémentaires et la cadence toujours plus vive, malgré les promesses sur l'augmentation du pouvoir d'achat au fur et à mesure de l'augmentation de la production, et celles sur la baisse des prix, plus nous travaillons, moins nous gagnons et moins nous pouvons manger. (Dans notre usine la production a augmenté de 150 % tandis que le salaire réel a continuellement baissé.)

Toute la classe ouvrière se trouve dans la même situation. C'est pourquoi notre direction patronale n'a pu que recourir à un subterfuge, en prétextant qu'elle était en déficit et que c'est la politique gouvernementale qui s'oppose à l'augmentation des salaires.

A cela nous répondons que ni le prétendu déficit, ni la politique gouvernementale n'ont empêché M. Lefaucheur de trouver l'argent pour payer une augmentation de 30 % sur les produits sidérurgiques. Mais si le patronat